Le **8 mai**, la France célèbre une date historique pour son histoire et l'histoire du monde : **la fin de la Seconde Guerre mondiale**. A cette date, **l'Allemagne nazie capitule**, c'est-à-dire qu'elle accepte de se reconnaître vaincue. Mais en réalité, c'est le 7 mai que le texte officiel a été signé.

En effet, il est 2 h 41 du matin, le 7 mai 1945, lorsque le général allemand Alfred Jodl signe **un acte de capitulation** à **Reims**, en France. **Adolf Hitler**, qui a répandu ses idées racistes dans toute l'Allemagne et a déclenché la **Seconde Guerre mondiale**, s'est donné la mort. C'est la débâcle pour son armée nazie. Les représentants allemands qui restent acceptent la défaite et mettent fin aux combats. Le texte de Reims doit prendre effet le lendemain, 8 mai, à 23 h 01 très précisément.

Jour de joie

À 15 heures, le 8 mai, les cloches de toutes les églises françaises sonnent à la volée. La population laisse éclater son immense joie, après quatre années d'une guerre particulièrement meurtrière. **« La guerre est gagnée. Voici la victoire… »,** annonce triomphalement **le général de Gaulle** dans un message à la radio. Mais un homme est furieux que les Allemands se soient rendus à Reims. Il s'agit du dirigeant de l'**URSS** (l' actuelle Russie). Il se nomme **Staline** et il exige que la **capitulation** se fasse à **Berlin**, en Allemagne.

Une seconde cérémonie

La ville en question est alors occupée par les troupes russes. Une nouvelle signature à cet endroit, avec l' Allemagne battue, a plus de **prestige** pour le dirigeant russe, Staline. **Une seconde cérémonie est donc organisée le 8 mai**, avec des représentants de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. Le document entre en vigueur à 23 h 01, heure locale, autrement dit le 9 mai, à 1 h 01, heure de Moscou, la capitale Russe. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui encore les Russes fêtent le 9 mai, ce qui est ailleurs annoncé comme le 8 mai 1945.

Le saviez-vous ?

Le **8 mai** a été déclaré jour férié le 20 mars 1953. Puis, une fois président, le général de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour, le 11 avril 1959. C'est le président François Mitterrand qui rétablit le jour férié avec une loi datée du 23 septembre 1981. C'est la raison pour laquelle nous ne travaillons pas chaque 8 mai et que des **cérémonies de commémoration (pour se souvenir)** se déroulent ce jour-là dans toutes les villes et tous les village de France **devant le Monuments aux Morts**.